

ECOLE ELEMENTAIRE JACQUES PREVERT

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE

Mardi 20 Février 2024

Etaient Présents :

- Education Nationale : Mme M (Directrice – CM1/CM2) – Mme C (CP) — Mr B (CE1a) – Mme LG (CE1b) – Mme L (CE2/CM1a) - Mme C (CM2a) - Mme G (CP/CE1) – Mme L (Brigade)
- Municipalité : Mme F (1ere Adjointe)
- Parents élus: Mr F – Mme L - Mme M – Mme R – Mme H – Mme C – Mr J - Mr R – Mr M - Mme J – Mme L

Excusés :

Mme HS (IEN) – Mme C (CE2-CM1b) – Mme B (CM2b) - Mme M (CM1/CM2) - Mme S (CE2/CMa-CP/CE1) - Mme M – Mme L

ECOLE

1) Approbation du procès-verbal du Conseil d'Ecole précédent (17/10/2023)

Vote contre : 0 Abstention : 0

Approuvé à l'unanimité

2) Projets pédagogiques 2023/2024

La directrice rappelle que le Projet d'école, commun avec l'école maternelle, est valide sur la période 2020/2025 et a été réécrit il y a trois ans.

Les 2 enjeux majeurs du Projet d'Ecole sont :

- Garantir la continuité du parcours de chaque élève
- Agir sur le climat scolaire

L'ensemble des projets des classes est pensé en fonction du projet d'Ecole (ex : les projets « musique » des cycle 2 et 3 en coopération avec la Flume).

Les projets pour toutes les classes :

- Projet « musique » en coopération avec la Flume :
 - o Cycle 2 => « Musique en Jeux »
 - o Cycle 3 => « Les chansons anglaises à travers les décennies »
- Bibliothèque municipale (4 visites dans l'année scolaire) : toutes les classes
- Les Incorruptibles : toutes les classes
- Defi des « P'tits mobil acteurs » : toutes les classes
- Rallye-lecture et/ou Mathéros : tout le cycle 2
- Projet des jeux de cour pour tout le cycle 2 en lien avec le projet musique (avec l'intervenant de la Flume) : une représentation en fin d'année au Sabot d'Or est envisagée et une animation d'une journée avec des jeux à l'école sera réalisée (jeux traditionnels en bois)
- L'intervention des services sanitaires pour le CP, CP/CE1, CE1b, CE2/CM1a, CE2/CM1b
- Classe dehors pour les CP et CP/CE1
- CP et CP/CE1 : Ecomusée de la Bintinais → Sortie le 28 novembre 2023
- CP et CP/CE1 : Sortie au château de la Bourbansais → Prévue le 11/06/2024
- Le TNB : Spectacle d'Hansel et Gretel le 11/12/2023 pour le CE1a et le CE1b
- Bouge Ta Classe pour les CE2/CM1a, CE2/CM1b, CM1/CM2 et CM2a avec une sortie au stade rennais prévue
- CE1a et CE1b, CE2 et CE2-CM1 : sortie accrobranche en fin d'année scolaire
- Projet Rugby sur la période 2 (novembre/décembre) pour les classes de CE2/CM1a+b, CM1/CM2, CM2a+b
- Intervention des étudiants STAPS en période 3 et 4 (CE2, CM1/CM2, CM2a, CM2b)
- L'intervention de la gendarmerie sur le thème des violences pour tous les CM1 et CM2 en mai 2024
- CM2 : cycle natation au trimestre 3, le jeudi de 14h20 à 15h00 à la piscine Océlia de Montfort (5 séances pour chaque CM2)
- CM1-CM2 et CM2 : Sortie de fin d'année scolaire à Bayeux (visite du mémorial et de la tapisserie) en lien avec le programme d'histoire → Mardi 02/07

Les projets de l'école sont définis en lien avec le PEDT.

Un parent d'élèves demande si les sorties concernent une cohorte ou une classe (notamment pour les classes en double niveau). L'équipe enseignante répond que ce sont des sorties de classe et non de cohorte. Certains projets permettent le mélange de deux ou plusieurs classes et le lien entre cohorte.

3) Effectifs de l'année en cours et prévision des effectifs pour la rentrée de 2024

La directrice donne les chiffres exacts à ce jour : 10 classes – 232 élèves

Soit une différence de -11 élèves sur l'école depuis le dernier conseil d'école. Cette différence s'explique par plusieurs déménagements en cours d'année des familles et des places obtenues dans des dispositifs d'orientation pour des élèves notifiés.

Effectif/classe en 2023/2024 : CP (20) – CP/CE1 (21) – CE1a (24) – CE1b (24) – CE2 (21) - CE2/CM1a (24) – CE2/CM1b (24) – CM1/CM2 (26) – CM2a (24) – CM2b (25)

Effectif/niveau en 2023/2024 : CP (31) – CE1 (58) – CE2 (36) – CM1 (48) – CM2 (60)

Les prévisions d'effectifs pour la rentrée de septembre 2024 sont donc les suivantes :
Effectif/niveau : CP (50) – CE1 (31) – CE2 (58) – CM1 (36) – CM2 (48) avec un départ de 60 élèves de CM2 soit un total de 223 élèves.

La prévision des effectifs transmise au DASEN en novembre 2023 était de : CP (53) – CE1 (36) – CE2 (61) – CM1 (41) – CM2 (51) soit un total de 242 élèves. La différence entre la prévision de novembre et la prévision actuelle s'explique par les départs qui ont eu lieu entre novembre 2023 et janvier 2024 et par le fait que chaque année, l'école accueille une quinzaine de nouveaux élèves à chaque rentrée.

La directrice informe l'ensemble des membres du conseil d'école que le DASEN a décidé de conserver les 10 classes sur l'école.

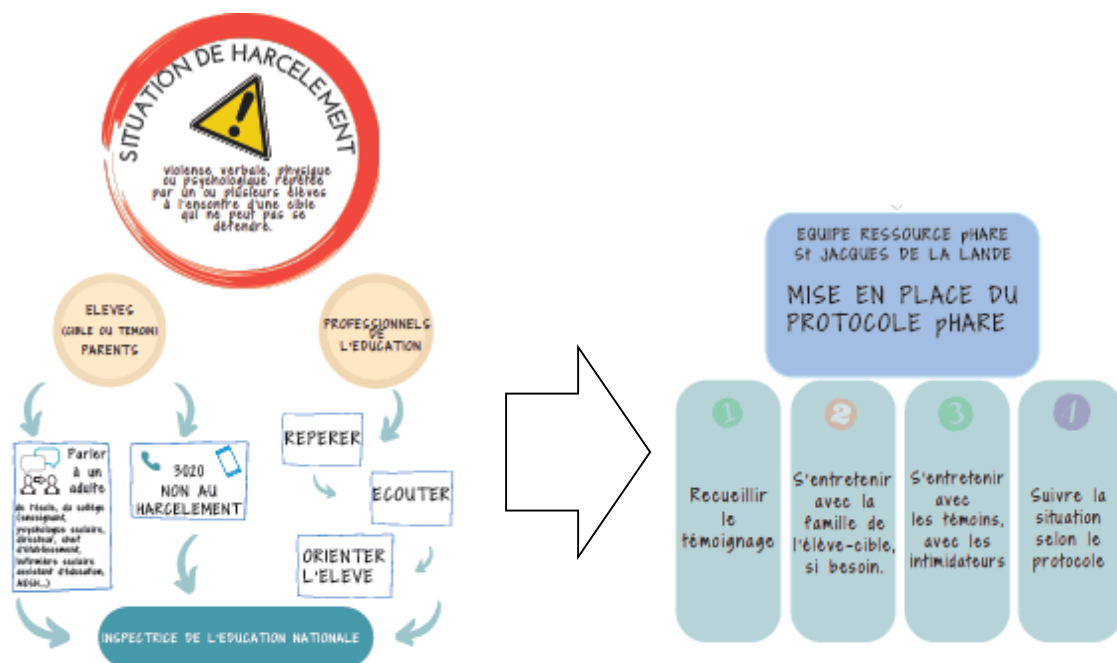
4) Protocole pHARe

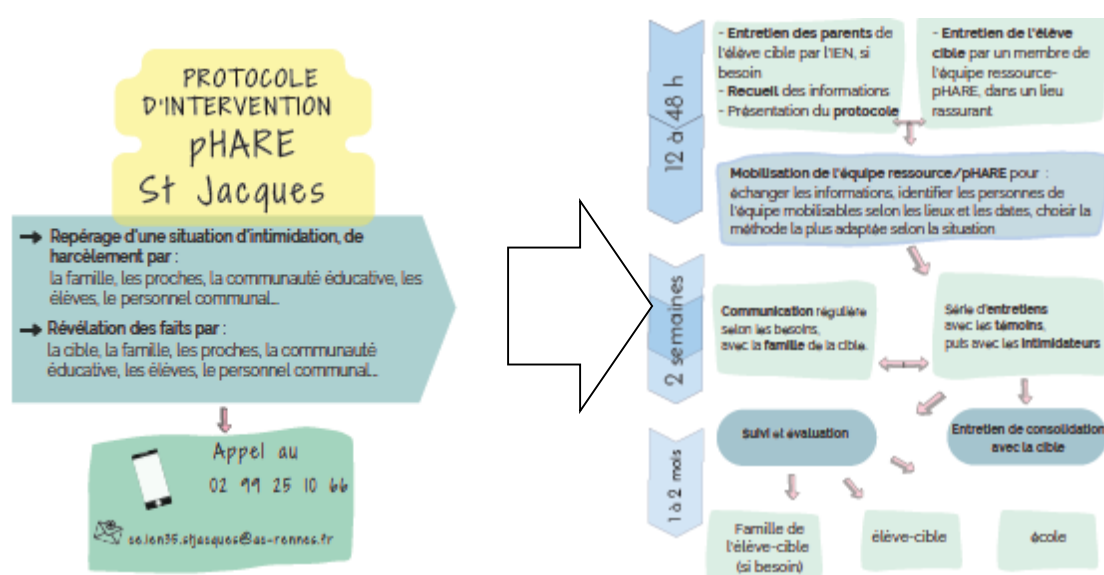
Le ministère de l'éducation nationale a renforcé la politique publique de lutte contre le harcèlement entre élèves par l'inscription dans la loi du 26 juillet 2019 « pour une école de la confiance », d'un droit à une scolarité sans harcèlement. Cela implique de formaliser un plan de prévention des violences et du harcèlement.

Dans ce cadre, il existe un plan de prévention du harcèlement à destination des écoles : le programme pHARe. Il est fondé autour de 8 piliers :

1. Mesurer le climat scolaire.
2. Prévenir les phénomènes de harcèlement.
3. Former une communauté protectrice de professionnels et de personnels pour les élèves.
4. Intervenir efficacement sur les situations de harcèlement (Méthode des Préoccupations partagées, méthode non blâmante et basée sur des entretiens)
5. Associer les parents et les partenaires et communiquer sur le programme par le biais du conseil d'école
6. Mobiliser les instances de démocratie scolaire (conseil des élèves) et le comité d'éducation à la santé, à la citoyenneté et à l'environnement.
7. Suivre l'impact de ces actions.
8. Mettre à disposition une plateforme dédiée aux ressources pour les enseignants.

Au sein de notre circonscription ont été mis en place un protocole et une équipe ressource. Il est important de signaler toute situation problématique ou de harcèlement à l'école.





La question du harcèlement a été abordée dans toutes les classes : En CP-CE1 par la parole à partir d'albums ou de courtes vidéos, pour les CE2-CM, des séances spécifiques et un questionnaire anonyme ont été réalisés.

MUNICIPALITE

1) Remerciements

- Services techniques : L'équipe enseignante tient à remercier chaleureusement Messieurs D et P ainsi que toute l'équipe des services techniques, pour leur implication au sein de l'école dans la réalisation des travaux et de la maintenance. La directrice précise que les services techniques sont à l'écoute de l'école et très réactifs.
- Projet culturels : Le partenariat avec la bibliothèque municipale est très apprécié de l'équipe enseignante.

2) Investissements demandés à la mairie pour l'année 2024

L'équipe enseignante tient à remercier la mairie et le service technique pour tous les travaux effectués durant l'année 2023 et les investissements consacrés à l'école élémentaire, notamment l'investissement dans une imprimante couleur et le changement d'huisseries et de fenêtres.

Voici la liste des investissements par ordre de priorité pour cette année :

1. Installation de crochets porte manteaux adultes dans 4 classes
2. Installation de lino au mur dans la classe S22 et S11 ainsi que dans le couloir pour faciliter l'affichage
3. Installation de Windows 10 et le changement des disques durs sur 5 ordinateurs portables de l'ancienne classe mobile
4. Poursuivre le changement des huisseries, fenêtres et portes, et l'installation de nouveaux stores pour plusieurs classes
5. Le réaménagement total et la végétalisation de la cour de récréation
6. Afin de compléter la sécurité de l'école, installer des grilles plus hautes notamment au niveau du portail pompier
7. Réfléchir à un partenariat entre l'USSG et l'école afin de bénéficier de l'intervention d'un animateur sportif sur temps scolaire
8. Installer un visiophone à longue portée sur toutes les classes de l'école au niveau du hall d'entrée
9. Le remplacement de 2 ordinateurs maitres et de 7 ordinateurs de fond de classe sur l'école
10. Un lot de 30 dictionnaires avec une couverture solide
11. L'installation d'une 2^{ème} rangée de porte-manteaux (plus basse) en S16
12. Réfléchir à l'acquisition d'une classe mobile de 8 tablettes pour les années à venir

3) Crédits alloués à l'école par la mairie pour l'année 2024

Mme F précise que les crédits alloués seront les mêmes que les années précédentes et seront votés au conseil municipal de ce jour. Les chiffres indiqués sont donnés sur la base de 239 élèves et 10 classes.

✓ Fonctionnement :

- Environ 7 500€ pour les fournitures scolaires, soit 31,39€ par enfant,
- 1 060,88€ pour les transports collectifs, soit 106,08€ par classe,
- Environ 850€ pour les livres et fichiers, soit 3,57€ par enfant,
- Environ 680€ pour les animations et sorties pédagogiques versées via l'APE,

La directrice remercie la municipalité pour les crédits alloués à l'école qui sont sensiblement les mêmes tous les ans et permettent d'assurer l'équipement des élèves en fournitures scolaires.

Questions

- Les Représentants de Parents d'Elèves tiennent à informer les professeurs des très bons retours sur les ressentis des parents et des élèves depuis le début d'année suite au questionnaire soumis aux parents en décembre (restitution du questionnaire envoyé aux parents par mail, possibilité de le renvoyer si des parents le souhaitent)

- *Quand aura lieu la prochaine réunion pour le réaménagement de la cour d'école ?*
Mme F indique que des demandes de subventions ont été faites, pour participation aux dépenses liées aux travaux dont le montant s'élève à 165 000€. Par ailleurs, une entreprise locale souhaite s'engager et participer au projet ainsi qu'à une partie de son financement. La Mairie attend les réponses à ces demandes. A date, le projet d'aménagement de la ZAC est suspendu par un recours de quelques citoyens Saint-Gillois. La réunion ne sera pas fixée avant ces réponses attendues. Une rencontre est prévue au mois de Mai. Les travaux de réaménagement de la cour sont toujours prévus à partir de l'été 2024 avec une continuité aux vacances de la Toussaint 2024.
- *Les 3 cours obligatoires d'éducation à la vie affective relationnelle et sexuelle sont-ils bien réalisés pour chaque classe ? Pouvons-nous savoir quels thèmes ont été ou seront abordés pour les différentes classes ?*
Les CM2 aborderont ce thème en fin d'année scolaire.
Ces thèmes font partie du vivre ensemble (tout comme la gestion des émotions, le harcèlement), et sont donc abordés quotidiennement. Les projets et thèmes abordés au cours de l'année sont exposés en réunion de rentrée.
- *Les enfants ont visiblement le droit de n'apporter que des bonbons pour les anniversaires. Comme nous le savons tous les bonbons ne contiennent rien de bon pour la santé de nos enfants (sucres, additifs, perturbateurs endocriniens) et sont des excitants pour les enfants. A raison de 24 élèves et 24 anniversaires, ça fait des bonbons pratiquement 1 fois par semaine. Est-il possible d'envisager une alternative et de mieux conseiller les parents dans l'intérêt de nos enfants ? Pourquoi à l'école primaire les gâteaux sont-ils interdits alors qu'ils sont autorisés en maternelle ?*
Les gâteaux en maternelle sont réalisés dans le cadre d'un atelier cuisine qui est une activité pédagogique (langage, lexique, lecture de recette) propre à la maternelle, ce qui n'est plus le cas en école élémentaire. Il y a eu de nombreuses allergies auparavant (lorsque le goûter du matin était encore en vigueur). Toute forme de collation est interdite à l'école élémentaire.
La circulaire n°2002-004 du 3 janvier 2002 précise les règles d'hygiène strictes avec de nombreuses recommandations pour limiter les risques, la traçabilité des ingrédients, enfants allergiques. Les enseignants régulent à un bonbon par enfant mais cette pratique peut aussi être stoppée
La question des gâteaux emballés en remplacement des bonbons est posée par un représentant de parent d'élèves. L'équipe enseignante répond que leurs traçabilités et allergènes sont difficiles à contrôler.
- *Quel est le nombre de notifications et besoins précis d'Aesh sur l'école (droit de le savoir selon le code de l'éducation) ? combien d'élèves ne sont pas accompagnés ?*
Après consultation de Mme l'Inspectrice sur le sujet, la directrice indique que le nombre ne peut être donné car cela donnerait des indications sur les familles (trouble de l'enfant par rapport aux heures) et des informations personnelles que les familles ont communiquées sous couvert de la confidentialité et du devoir de réserve et neutralité.
Cependant, il y a une réorganisation des moyens humains à l'interne avec un travail mené en lien avec le pôle ressource et le référent AESH. Au niveau du recrutement, Madame l'Inspectrice insiste auprès du directeur académique pour qu'il y ait un poste de gardé pour notre école pour arriver à une meilleure couverture des besoins (en essayant de réduire le nombre d'AESH par classe et moins d'élèves accompagnés par AESH).
Un représentant de parents d'élèves indique que, lors d'une réunion en visio avec d'autres RPE de différentes écoles, le poste prioritaire a été annoncé à toutes ces écoles. Selon cette réunion, l'Inspection académique doit fournir aux représentants de parents les chiffres demandés (nombre d'Aesh) anonymement.
Une action est prévue le 15/03.
La mobilisation des parents hors RPE qui se sont présentés lors de l'action du 02/02 montre que beaucoup sont inquiets et se sentent concernés.
- *Existe-t-il encore un problème de non remplacement de professeur absent ?*
Les enseignants ne sont pas toujours remplacés (notamment lorsque 2/3 enseignants sont absents le même jour). Pour rappel, l'Inspection gère l'absence et le remplacement des enseignants en lien avec le directeur académique.
Un représentant de parents d'élève interroge sur la personne décisionnaire de la classe remplacée. La directrice répond que Mme l'Inspectrice décide de l'enseignant et la classe remplacés.
Madame F souligne que malgré les conditions de travail, il y a de nombreux projets menés dans l'école.
- *La visite de l'école pour les parents des futurs CP est-elle validée ? si oui, avez-vous la date ?*
Oui, une visite pour les futurs CP aura lieu le vendredi 29/03 de 16h30 à 18h30 et un mot d'information sur le CP sera distribué aux GS avant les vacances de février.
- *Est-il possible d'avoir une liste de fournitures nécessaires aux élèves pour la rentrée prochaine ?*
La liste est disponible sur le site internet de l'école. Elle est remise dans les cahiers de liaison des élèves avant les vacances d'été.
Monsieur F précise que l'idée était que les RPE pourraient proposer des commandes groupées pour les fournitures scolaires.
- *L'école aurait-elle déjà tenté de demander des missions de services civiques pour accompagner les aesh, en accord avec le "fichier II contributions à l'inclusion des élèves en situation de handicap" ? Cela implique sûrement encore beaucoup d'engagement et ne serait pas miraculeux mais dans le cas où une AESH est absente, cela soulagerait l'AESH mutualisée.*
Des demandes de services civiques ont déjà été réalisées pour l'école maternelle et élémentaire (cahier des charges précis). Il n'est nullement précisé que c'est une aide aux AESH mais c'est une aide à l'ensemble de l'école. Ce n'est pas nécessairement pour les élèves. L'école n'a jamais eu de réponse positive pour un service civique les dernières années.
Madame H questionne une demande conjointe d'un service civique avec la municipalité.

Séance levée à 19h05

Mme S G
Enseignante

Mme D M
Directrice